

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 JUILLET 2010 à 20H30, suivant la convocation adressée le 12 Jjuillet 2010, les conseillers communautaires du Pays de Bièvre-Liers se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARBIER.

54 conseillers en exercice : 45 présents
4 pouvoirs
5 absents / excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Madame Anne BERENGUIER DARRIGOL comme secrétaire de séance.

POINT N° 14 : Equipement du territoire : Proposition de motion de soutien au projet de Center Parc, domaine de la Forêt de Chambaran

EXPOSE :

C'est en décembre 2007 (après 6 mois de minutieuses recherches auprès de plusieurs communes de la Drôme et de l'Isère) que le groupe Pierre et Vacances a pris la décision d'implanter un 5^{ème} Center Parc en France. Ce projet touristique privilégie le tourisme nature par un espace de villégiature au cœur de 200 ha d'espaces boisés du Bois des Avenières sur la commune de Roybon (Communauté de Communes du Pays de Chambaran).

Diversifiant l'offre touristique du Département de l'Isère en général et du secteur de Bièvre Valloire en particulier, le Center Parc devrait compter 1000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautiques, centre de formation, Spa, ... de commerces et des plans d'eau.

Ce projet rentre désormais dans sa phase opérationnelle. Il présente de nombreux atouts pour notre territoire et le Département de l'Isère. Il est nécessaire d'affirmer notre soutien au regard d'un certain nombre d'opportunités fortes dont Bièvre Liers peut bénéficier sous différents axes prioritaires :

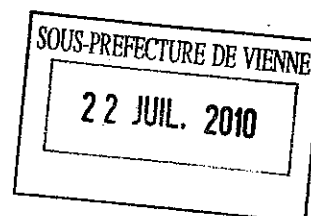
- l'impact économique du projet :

Ce sont près de 700 emplois directs permanents sur la région, correspondant à 470 emplois « Equivalent Temps Plein », emplois locaux et non délocalisables.

Pendant le chantier que va durer près de 2 ans, ce sont environ 1200 emplois concernés dont 50 % d'emplois locaux avec des appels d'offres profitant principalement aux entreprises locales.

Indirectement, par une politique de mise en valeur et de vente des produits du terroir, près de 140 emplois indirects seront générés chez les partenaires économiques locaux. Les dépenses courantes du Center Parc sont estimées à 12 Millions d'Euro/an.

Enfin, 2200 sessions de formation théorique seront assurées, dont 1300 adaptées aux demandeurs d'emploi. Un protocole conclu entre le Département et Pierre et Vacances indique que « le recrutement direct ou celui de la sous-traitance sera prioritairement réalisé au niveau local. Center Parc établira un partenariat avec les différents acteurs de l'emploi du département ou de la région dans l'objectif de mettre en place, en amont du recrutement, des formations « métiers » permettant de renforcer le vivier local. Le recrutement sera par la suite effectué en collaboration avec les Pôles Emploi ».



- le renforcement de l'attractivité touristique de l'Isère.
Center Parc cible une clientèle française et européenne et s'engage à renforcer la notoriété du Département. En attirant près de 1 500 000 nuitées nouvelles sur la région, Center Parc renforcera les fréquentations des sites touristiques environnants et sur Bièvre Liers en particulier.
- Un impact environnemental réduit et bénéficiant à l'ensemble de la région.
Un tel investissement (près de 100 millions d'Euros) permet d'accélérer la réalisation de la Station d'Épuration de St Marcellin (16.5 Millions d'Euros) et de supprimer les rejets pollués dans des rivières fragiles (la Galaure, la Cumane ou le Trévi).

Ce projet permettra le développement de la filière bois puisque le principe d'une chaufferie bois est acté. La forêt de Chambaran fournira les 8 000 Tonnes de bois nécessaires et permettra l'économie de 4 000 Tonnes de gaz à effet de serre.

Certifié ISO 14 001 depuis 1999, Center Parc a prévu de réduire considérablement son impact sur l'environnement en :

- travaillant sur la réduction des déchets à la source et en valorisant certains d'entre eux
- limitant la consommation d'eau avec récupération des eaux de lavage des filtres des piscines, en investissant dans des robinets limiteurs de débit, ...
- en optimisant et limitant le ruissellement des surfaces imperméabilisées par la mise en œuvre de bassins extérieurs d'agrément, en réalisant des tranchées drainantes, en récupérant et en traitant les eaux de parkings.
- en réalisant tout un ensemble de mesures compensatoires présentées dans le dossier Loi sur l'eau
- en engageant dès le début du projet une concertation avec les acteurs de l'environnement et en particulier la FRAPNA.

Au regard des enjeux en terme d'activités économique et touristique, il est proposé de soutenir ce projet et d'affirmer la volonté du Territoire de Bièvre Liers de voir réaliser ce projet d'intérêt général sur la Communauté de communes du Pays de Chambaran (dont les recettes fiscales et diverses nouvelles permettront la réalisation d'équipements importants, profitables également à l'ensemble des communautés voisines).

DECISION :

A L'UNANIMITE, le Conseil communautaire adopte la motion ci-dessus

La Côte Saint André, le 19 juillet 2010

Le Président,
Jean Pierre BARBIER



Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son Dépôt en Sous-Préfecture le
et sa publication ou notification le
Le 22 JUIL. 2010 Le Président

